

1. LES ENJEUX DU S.A.G.E. DE L'OUDON

Le S.A.G.E. est un outil de restauration, d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques et des usages de l'eau à l'échelle du bassin versant. Cet outil doit permettre, à partir d'une analyse concrète des problématiques du secteur, de définir des actions dans la perspective de développer une gestion cohérente des milieux aquatiques pour assurer un développement durable des usages. Pour mettre en place le S.A.G.E. de l'Oudon, une démarche globale de concertation et d'information a été mise en place. L'ensemble des acteurs locaux liés à la gestion de l'eau a été associé à la démarche S.A.G.E. pour que celle-ci puisse aboutir et être fonctionnelle.

Le diagnostic de la gestion de l'eau du bassin de l'Oudon a mis en évidence trois dysfonctionnements principaux :

- une qualité de l'eau fortement dégradée, notamment par la présence abondante d'azote et de produits phytosanitaires,
- une ressource en eau inégale : des étiages sévères en été et un fort risque d'inondation en hiver,
- une qualité physique et biologique des cours d'eau non optimale, notamment en tête de bassin, au niveau des petits affluents.

Au regard de ces constatations, et après concertation des différents acteurs du bassin, les trois enjeux suivants ont été retenus pour le S.A.G.E. de l'Oudon :

- ❖ Qualité de l'Eau
- ❖ Gestion Quantitative et Inondations
- ❖ Richesse et Potentialités du Milieu Naturel

Il a été délibérément choisi de ne pas hiérarchiser ces trois enjeux, chacun d'entre eux jouant un rôle majeur dans la gestion future de l'eau dans le bassin.

A partir des dysfonctionnements constatés et des évolutions prévisibles, huit objectifs ont été définis, répartis au sein des trois enjeux.

Qualité de l'eau :

- Respecter les normes de qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable
- Respecter les objectifs de qualité physico-chimique de l'eau pour assurer la fonction biologique du cours d'eau

Gestion quantitative et inondations :

- Renforcer la sécurité d'alimentation en eau potable
- Respecter un débit d'étiage minimum
- Diminuer le risque inondation






Richesse et Potentialités du Milieu Naturel :

- Restaurer la fonction biologique des cours d'eau
- Protéger les populations piscicoles
- Préserver et restaurer le milieu naturel

Chacun de ces objectifs, présenté dans le chapitre suivant, est décliné en principes d'actions et en actions. Certaines de ces actions ont débuté avant l'approbation du S.A.G.E., d'autres seront mises en place durant les 10 années à venir.

Ces actions ne sont toutefois pas exhaustives. En effet, alors que **la structure du S.A.G.E.** (enjeux et objectifs) **constitue un élément fixe pour les 10 ans** à venir, **de nouvelles actions pourront être entreprises** sous réserve de respecter les objectifs visés.

5 types d'actions ont été définis :

-  *Information / sensibilisation / formation*
-  *Orientation / préconisation / réglementation*
-  *Aménagement / valorisation*
-  *Acquisition de connaissances*
-  *Fédération / coordination des acteurs et des actions*



2. ENJEU 1 : QUALITE DE L'EAU



Objectif 1a : Respecter les normes de qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable




VOIR AUSSI :
Renforcer la sécurité d'alimentation en eau potable

TERRITOIRE CONCERNE :
Tout le bassin

Les principes d'action

- ✓ Limiter le transfert de pollution
- ✓ Poursuivre la mise en place de périmètres de protection et mener à son terme la procédure
- ✓ Optimiser la gestion de la fertilisation et des effluents d'élevage
- ✓ Améliorer la gestion des pesticides en zone non agricole
- ✓ Améliorer la gestion des pesticides en zone agricole
- ✓ Adapter les systèmes fourragers en fonction des contraintes pédo-climatiques locales

Les actions

-  Restauration du maillage bocager (haies, talus, fossés) (« Fiche action n°3 »)
-  Validation et mise en œuvre sur des sites pilotes d'une méthode de cartographie du risque de transfert des pollutions diffuses (azote, phosphore, pesticides) (« Fiche action n°4 »)
-  Poursuivre la mise en place de périmètres de protection et mener à son terme la procédure (« Fiche action n°5 »)
 - Réalisation des études préalables sur les captages sans périmètre de protection



- Enquête publique des périmètres déjà définis par l'hydrogéologue agréé avec inscription aux hypothèques



Définition et intégration d'un socle commun dans les contrats territoriaux d'exploitation (eau et aménagement du territoire) « Fiche action n°2 »

- Sensibilisation, sessions de formation et de démonstration pour la gestion de l'interculture



Mise en œuvre d'une opération groupée bassin de l'Oudon « Fiche action n°7 »

- Approfondissement des plans de fumure à la parcelle lors des diagnostics d'exploitation et suivi la première année des pratiques mises en œuvre

- Sensibilisation, sessions de formation, constitution de groupes d'éleveurs



Diffusion d'une plaquette sur le bon usage des pesticides à destination des particuliers « Fiche action n°8 »



Centralisation des besoins en traitements phytosanitaires pour les collectivités « Fiche action n°10 »

- Généralisation de la formation du personnel d'entretien



Collecte des emballages vides de produits phytosanitaires « Fiche action n°9 »

- Mise en place d'une collecte des emballages vides destinée aux communes et aux particuliers

- Pérennisation des opérations de collecte d'emballages et de produits inutilisés tous les ans



Contrôle technique régulier des pulvérisateurs « Fiche action n°11 »

- Pérennisation des contrôles techniques de pulvérisateurs tous les 3 ou 5 ans



Formation et sensibilisation sur les stratégies de protection des cultures « Fiche action n°6 »

- Sensibilisation, sessions de formation et de démonstration aux précautions à prendre lors de l'épandage

- Sensibilisation, sessions de formation et de démonstration sur les techniques de désherbage mixte et de réduction des doses

- Coordination à l'échelle du bassin entier d'une action type Phyt'Eau Propre/Phyto Mieux



- Mise au point d'une convention cadre avec les coopératives et négociants afin de toucher l'ensemble de la population agricole

Les indicateurs d'effets

Satisfaction de la production d'eau potable

Réalisation d'un profil en long de la qualité physico-chimique des principaux cours d'eau du bassin (10 stations de mesure sur l'Oudon, 2 stations de mesure sur l'Uzure, l'Hière, le Misengrain et la Sazée, 3 stations de mesure sur le Chéran, l'Araize, l'Argos et la Verzée). Les paramètres suivis seront les nitrates et les pesticides. Les campagnes seront réalisées entre décembre et février pour les nitrates et entre mars et juin pour les pesticides, de préférence en montée de crue.

Les résultats seront évalués à l'aide du système SEQ-Eau.



Objectif 1b : Respecter les objectifs de qualité physico-chimique pour assurer la fonction biologique

VOIR AUSSI :

Respecter un débit d'étiage minimum
Restaurer la fonction biologique des cours d'eau

TERRITOIRE CONCERNE :

Tout le bassin


Les principes d'action

- ✓ Améliorer les performances de l'assainissement collectif
- ✓ Mieux gérer l'assainissement autonome
- ✓ Optimiser la gestion de la fertilisation et des effluents d'élevage

Les actions

 Mise en place d'équipements à haut rendement épuratoire (Fiche action n°16)

- Mise en place d'équipements à haut rendement épuratoire sur les stations d'une capacité supérieure à 2000 équivalent-habitants
- Traitement des rejets industriels

 Diagnostic de l'existant en matière d'assainissement collectif et de rejets industriels (Fiche action n°14)

- Recensement des pollutions d'origine industrielle ou artisanale (y compris les installations non classées)
- Diagnostic des causes de départ de boues par temps de pluie
- Diagnostic/bilan des réseaux de collecte de toutes les communes à réaliser dans les 3 ans

 Réaliser toutes les études de zonage sur le bassin versant (Fiche action n°13)

- Schémas d'assainissement et études de zonage à réaliser dans les 3 ans pour



les communes qui n'en ont pas encore



Mise en place d'une structure d'assistance technique aux communes en matière d'assainissement autonome sur le modèle du SATESE élargi de Mayenne « Fiche action n°15 »

- Diffusion d'une plaquette d'information à l'usage des collectivités et des particuliers



Etude des possibilités de financement public de l'assainissement autonome (VIIIème programme, Département ...) « Fiche action n°12 »



Mise en œuvre d'une opération groupée bassin de l'Oudon « Fiche action n°7 »

- Approfondissement des plans de fumure à la parcelle lors des diagnostics d'exploitation et suivi la première année des pratiques mises en œuvre
- Sensibilisation, sessions de formation, constitution de groupes d'éleveurs



Définition et intégration d'un socle commun dans les contrats territoriaux d'exploitation (eau et aménagement du territoire) « Fiche action n°2 »

- Sensibilisation, sessions de formation et de démonstration pour la gestion de l'interculture

Les indicateurs d'effets

Satisfaction de la fonction biologique des cours d'eau

Profil en long de la qualité physico-chimique des principaux cours d'eau du bassin (10 stations de mesure sur l'Oudon, 2 stations de mesure sur l'Uzure, l'Hière, le Misengrain et la Sazée, 3 stations de mesure sur le Chéran, l'Araize, l'Argos et la Verzée). Les paramètres suivis seront l'oxygène et les matières organiques et oxydables, les matières azotées, les matières phosphorées et le phytoplancton. Les campagnes seront réalisées en période d'étiage et pourront être groupées avec les campagnes « Suivi phytosanitaires » réalisées par les DDASS, le SATESE et l'Agence de l'Eau (RNB).



3. ENJEU 2 : GESTION QUANTITATIVE ET INONDATIONS



Objectif 2a : Renforcer la sécurité d'alimentation en eau potable

VOIR AUSSI :

Respecter les normes de qualité des eaux brutes destinées à la
production d'eau potable

TERRITOIRE CONCERNE :

Tout le bassin







Les principes d'action

- ✓ Poursuivre les recherches en matière de ressource en eau souterraine
- ✓ Valoriser la ressource en eau souterraine connue et facilement mobilisable (galeries noyées)
- ✓ Mobiliser localement de nouvelles ressources
- ✓ Prévoir une ressource de secours en cas de pollution
- ✓ Renforcer les interconnexions entre les réseaux AEP
- ✓ Diminuer les risques de pollutions accidentelles
- ✓ Augmenter les capacités de stockage d'eau sur le réseau
- ✓ Mise en place d'un système d'alerte en cas de pollution accidentelle

Les actions

- 🔍 Poursuivre les recherches en matière de ressources en eau « Fiche action n°17 »
 - Reconnaissance des bassins tertiaires non exploités
 - Reconnaissance des zones fracturées
 - Reconnaissance aux abords des captages existants
 - Inventaire des anciens travaux miniers



-  Valoriser les ressources en eau souterraine connue et facilement mobilisable (galeries noyées) « Fiche action n°18 »
 - Détermination des volumes exploitables
 - Caractérisation chimique de l'eau des ressources connues mais inexploitées
 - Recherche d'usages compatibles avec la qualité moyennant des traitements adaptés
 - Favoriser le renouvellement des eaux stockées en favorisant l'infiltration des eaux de ruissellement
-  Mobiliser localement de nouvelles ressources « Fiche action n°19 »
 - Réalisation de nouveaux forages exploitant des eaux souterraines naturellement dénitrifiées (appoint en dilution)
 - Exploitation de petits bassins tertiaires si l'eau est de bonne qualité (secours en cas de pénurie)
 - Exploitation d'anciennes galeries de mines ennoyées (si bonne qualité de l'eau)
-  Prévoir une ressource de secours en cas de pollution « Fiche action n°20 »
 - Etude des possibilités aux abords des captages ou des réservoirs à partir de forages ou de plans d'eau existants
 - Maintien en réserve de ressources mobilisables non exploitées pour l'instant
 - Doublement de la conduite de liaison avec le SIAEP de Bierné
-  Renforcer les interconnexions entre les réseaux AEP « Fiche action n°21 »
-  Augmenter les capacités de stockage sur les réseaux « Fiche action n°22 »
-  Mise en place d'un système d'alerte en cas de pollution accidentelle « Fiche action n°23 »
 - Mise en place de bassins de rétention sur les axes routiers au franchissement des rivières situées en amont des prises d'eau
 - Mesures préventives pour réduire les risques accidentels d'origine industrielle (installation de bacs ou de bassins de rétention)
 - Respect des consignes de sécurité en cas d'alimentation duale d'un abonné (disconnecteurs, indépendance des réseaux)
 - Sensibilisation des propriétaires de forages particuliers
 - Elaboration d'un plan d'alerte



Les indicateurs d'effets

Part de l'eau potable fournie en propre par le bassin versant de l'Oudon

Evaluation de la part que représente l'exploitation des eaux souterraines sur le bassin versant de l'Oudon dans la satisfaction des besoins en eau sur ce bassin.



Objectif 2b : Respecter un débit d'étiage minimum

VOIR AUSSI :

Respecter les objectifs de qualité physico-chimique pour assurer la fonction biologique
Protéger les populations piscicoles




TERRITOIRE CONCERNE :

Tout le bassin

Les principes d'action

- ✓ Economiser l'eau pour satisfaire au mieux tous les usages
- ✓ Appliquer une politique de contrôle des prélèvements
- ✓ Mieux gérer les plans d'eau existants
- ✓ Maîtriser la prolifération des plans d'eau destinés aux loisirs
- ✓ Accompagner la modification des pratiques agricoles dans le cadre des contrats territoriaux d'exploitation afin d'adapter les cultures au déficit de la ressource en eau

Les actions

-  Définition d'un débit de crise pour chaque sous-bassin (en définissant un débit minimum biologique par exemple)
-  Substituer aux prises d'eau en rivière des retenues collinaires - introduire des règles de gestion et de construction à ces nouveaux aménagements (Fiche action n°24)
 - Sensibilisation et formation des irrigants pour optimiser l'efficacité de l'irrigation
 - Appui technique aux irrigants en matière d'économie d'eau
 - Recensement des prélèvements directs en rivière
-  Harmoniser la réglementation en matière de restriction des prélèvements et des utilisations d'eau en général en période critique



Mieux gérer les plans d'eau existants (Fiche action n°25)

- Inventaire, précision du type de gestion, description des organes de manœuvre existants
- Proposer aux plans d'eau destinés aux loisirs un débit relâché supplémentaire fonction du bassin versant contrôlé (1/10 du module) et de la surface du plan d'eau (0,3 l/s/ha de plan d'eau)
- Equipement en dispositifs adéquats les plans d'eau de loisirs afin d'assurer la restitution du débit réservé
- Etablissement de conventions entre propriétaires de plans d'eau (>1 ha) et la CLE relatives à leur gestion



Limiter la création des plans d'eau privatifs de loisirs - demander une justification économique en cas de projet de réalisation de plan d'eau collectif de loisirs (Fiche action n°26)

Les indicateurs d'effets

Evaluation de l'évolution de la surface de plans d'eau

Evaluation de l'évolution de la surface des plans d'eau - mise à jour de la base de données plans d'eau (réalisée dans le cadre de la mise en œuvre des actions 24 et 25) par analyse de photographies aériennes.

Evaluation du débit minimum d'étiage

Evaluation de l'efficacité des actions visant à augmenter le débit en étiage : profil en long des débits en période d'étiage les première et deuxième années (au minimum 6 stations de mesures sur l'Oudon, 2 stations sur l'Uzure, 3 stations sur la Verzée). Profils en long après réalisation des projets. Analyse de la courbe de tarissement aux stations hydrométriques de Bourg d'Iré et Segré après travaux.



Objectif 2c : Diminuer le risque inondation

VOIR AUSSI :

-






TERRITOIRE CONCERNE :

Tout le bassin

Les principes d'action

- ✓ Ne pas aggraver le risque inondation
- ✓ Mieux réagir en situation de crue
- ✓ Protéger les zones où le risque pour les biens et les personnes est important

Les actions

-  Prescriptions spécifiques liées aux inondations et communication aux populations (Fiche action n°27)
-  Délimitation de l'emprise des plus hautes eaux - Préservation des zones principales d'expansion des crues (Fiche action n°28)
 - Délimitation de l'emprise des plus hautes eaux dans les secteurs non répertoriés actuellement
 - Préservation des zones principales d'expansion des crues
-  Application de mesures réglementaires sur le bassin versant de l'Oudon en matière d'inondation – informations cartographiques sur le risque (Fiche action n°29)
 - Conduite à terme des PPR dans les zones les plus sensibles (Craon, Segré)
 - Edition de cartes informatives pour les zones non couvertes par les PPR et intégration aux PLU de prescriptions relatives aux inondations
-  Pérenniser et améliorer l'organisation en situation de crise (Fiche action n°30)
 - Recensement des riverains en zone inondable
 - Définition d'un plan d'alerte et de secours à Craon et à Segré
-  Développement d'outils de mesure et de prévision sur le bassin de l'Oudon – suivi en temps réel de la situation (Fiche action n°31)



Organiser la gestion des plans d'eau en crue (Fiche action n°32)

- Proposition d'une tranche d'écrêtement aux principaux plans d'eau
- Etablissement des conventions entre propriétaires de plans d'eau et CLE pour la gestion en crue



Protections locales contre les inondations (Fiche action n°33)

- Construction d'une levée submersible à Saint-Aubin, remplacement du pont sur Saint-Aubin, stockage sur la Mée, construction d'une levée de protection à Saint-Aignan-sur-Roë



Stockage temporaire et utilisation des grands plans d'eau (Fiche action n°34)

- Implantation de petits ouvrages de ralentissement dynamique sur le réseau secondaire (franchissement de routes en particulier), modification d'ouvrages existants pour favoriser l'expansion des crues et le stockage



Régulation des eaux au niveau des émissaires agricoles (Fiche action n°35)

Les indicateurs d'effets

Post-évaluation de la crue

Evaluation suivant 4 critères du système mis en place : la fiabilité de la prévision, l'information aux riverains, le suivi en temps réel de la situation hydrologique sur le bassin en fonction de cotes de références en des zones stratégiques (plans d'eau, retenues sèches, échelles en rivière), la gestion des plans d'eau (sondages auprès des propriétaires).

Evaluation de l'évolution de l'occupation du sol dans la vallée

Mesure de l'évolution de l'occupation du sol dans la vallée (augmentation ou diminution de la vulnérabilité des biens et des personnes) à partir du comparatif de deux missions photographiques (IGN).

Efficacité des aménagements de protection contre les crues

Evaluation de l'efficacité des aménagements mis en place lors d'un événement de crue significatif : détermination de l'importance de l'événement à partir des pluies tombées, détermination du nombre de maisons inondées, de la hauteur d'eau atteinte à Cossé, Craon, Saint-Aubin, Segré, Bourg d'Iré. Evaluation du gain en hauteur d'eau et en nombre de



maisons épargnées. Sondage auprès de certains riverains inondés.



4. ENJEU 3 : RICHESSE ET POTENTIALITES DU MILIEU NATUREL



Objectif 3a : Restaurer la fonction biologique des cours d'eau

VOIR AUSSI :

Respecter les objectifs de qualité physico-chimique pour assurer la fonction biologique

TERRITOIRE CONCERNE :

Tout le bassin

Les principes d'action

- ✓ Agir pour informer de l'intérêt et du rôle de la végétation des berges
- ✓ Restaurer la ripisylve
- ✓ Restaurer le lit du cours d'eau

Les actions

Formation des équipes d'entretien « Fiche action n°36 »

- Formation des équipes d'entretien à l'utilisation de méthodes douces pour entretenir la ripisylve
- Préconisation des dates de débroussaillage (ex : le débroussaillage au printemps présente un risque pour la reproduction de la faune)
- Choix des essences adaptées (limiter la présence de peupliers en bordure de cours d'eau)

Entretien régulier des cours d'eau « Fiche action n°37 »

- Gestion cohérente sur tout un cours d'eau
- Suivi des actions et de leur efficacité à l'aide d'un plan de gestion

Arrêt du recalibrage et du reprofilage des cours d'eau

Plantation d'arbres et d'arbustes en berge « Fiche action n°38 »

- Restauration des secteurs les plus dégradés



- Prendre en compte la notion de pérennité
- Considérer la ripisylve comme surface en jachère (transfert de surfaces)



Aménagement d'abreuvoirs (Fiche action n°39)



Protection de berges par génie végétal (Fiche action n°40)



Etablissement d'une charte de gestion des vannages (par secteur) et pour toute l'année en tenant compte de l'ensemble des usages (Fiche action n°42)

- Réflexion sur l'intérêt des vannages avant restauration



Diffusion de fiches techniques sur la rivière et le patrimoine naturel associé à l'attention des riverains et des usagers (Fiche action n°46)

- Elaboration d'une plaquette d'information et de sensibilisation
- Information des agriculteurs sur le rôle de la végétation de berge.

- Intégration de la notion de temps dans cette action de sensibilisation (ne pas faire qu'une information ponctuelle)

Les indicateurs d'effets

Qualité générale des cours d'eau

Evaluation de la qualité des cours d'eau du bassin de l'Oudon à travers la morphologie, la ripisylve et les berges. L'appréciation doit être réalisée à l'aide de la fiche d'évaluation utilisée lors de l'état initial et doit concerner l'ensemble du linéaire de cours d'eau permanents (soit environ 300 points d'accès).

Qualité biologique des cours d'eau

Evaluation de la qualité biologique des principaux cours d'eau du bassin de l'Oudon à l'aide de l'IBGN, l'IBGA et de l'IBD.



Objectif 3b : Protéger les populations piscicoles

VOIR AUSSI :

Restaurer la fonction biologique des cours d'eau
Respecter les objectifs de qualité physico-chimique pour assurer la
fonction biologique
Respecter un débit d'étiage minimum

TERRITOIRE CONCERNE :
Tout le bassin


Les principes d'action

- ✓ Diversifier les habitats piscicoles
- ✓ Améliorer la gestion des vannages

Les actions

 Restauration des habitats piscicoles « Fiche action n°41 »

- Restauration des frayères actuelles
- Maintien des embâcles (dans la mesure où ils ne gênent pas la navigation en aval et l'écoulement de l'eau)

 Etablissement d'une charte de gestion des vannages (par secteur) et pour toute l'année en tenant compte de l'ensemble des usages « Fiche action n°42 »

- Réflexion sur l'intérêt des vannages avant restauration
- Définition d'une cohérence de gestion des vannages entre la Mayenne et le Maine et Loire
- Maintien d'un débit en été

Les indicateurs d'effets

Pêches électriques

Réalisation de pêches électriques dans les principaux cours d'eau du bassin de l'Oudon pour



évaluer l'état du peuplement piscicole.



Objectif 3c : Préserver et restaurer le milieu naturel

VOIR AUSSI :

-






TERRITOIRE CONCERNE :

Tout le bassin

Les principes d'action

- ✓ Permettre une meilleure gestion du patrimoine naturel
- ✓ Sensibiliser les acteurs locaux (maires, propriétaires...) à la protection du patrimoine naturel
- ✓ Favoriser le développement du patrimoine naturel

Les actions

-  Inventaire des zones humides du bassin versant
-  Plan de gestion du patrimoine naturel « Fiche action n°43 »
 - Mise en place d'un plan de gestion pour coordonner les choix et suivre l'évolution du patrimoine
 - Intégrer la protection en prenant en compte les activités du bassin
-  Mise en valeur des cours d'eau pour le tourisme « Fiche action n°44 »
-  Animations sur le thème de la rivière et du milieu naturel « Fiche action n°45 »
 - Aménagement raisonné des sites naturels pour l'accueil du public (les sites naturels ne sont pas obligatoirement des milieux remarquables)
-  Valorisation de la ripisylve (voir entretien régulier des cours d'eau) « Fiche action n°37 »



Les indicateurs d'effets

Evaluation de la perception des sites aménagés

Mesure de l'évolution de la perception des sites aménagés par différents acteurs (riverains, usagers) à partir d'enquêtes réalisées autour des sites à différents moments (1 jour de semaine standard, 1 mercredi, 1 dimanche de beau temps). Ces enquêtes doivent permettre entre autres de déterminer l'aire d'influence des aménagements, la perceptions des sites ...

5. OBJECTIFS CHIFFRES DU S.A.G.E.

Pour formaliser quantitativement et qualitativement les enjeux, le S.A.G.E. fixe des objectifs chiffrés à partir des normes en vigueur pour les usages, des limites biologiques du milieu naturel et des objectifs fixés par le SDAGE Loire-Bretagne. Ces objectifs à 10 ans s'efforcent également d'être réalistes d'un point de vue technique et économique. Ils doivent être respectés au point nodal du S.A.G.E., à savoir l'Oudon à Andigné (station de mesure n° 04132000).

Qualité de l'eau

Thème	Objectif du SDAGE	Etat initial (percentile 90, années 1996 à 1998)	Objectif du S.A.G.E.
Nitrates	40 mg/l	71 mg/l	40 mg/l
Phosphates	0,5 mg/l	0,7 mg/l	0,5 mg/l
Total pesticides	1 µg/l	3 µg/l	1 µg/l
Chlorophylle a	120 µg/l	95 µg/l	60 µg/l

Gestion quantitative et inondation

Thème	Objectif du SDAGE	Etat initial (année 1998)	Objectif du S.A.G.E.
Inondations	-	-	110 maisons épargnées par rapport à l'inondation de février 1996
Débit d'étiage	DOE : 0,1 m ³ /s DSA : 0,02 m ³ /s	-	+ 150 l/s Respect du DOE
Ressources propres		41 %	56 %

Richesse et potentialités du milieu naturel

Thème	Objectif du SDAGE	Etat initial (année 1999)	Objectif du S.A.G.E.
Bonne qualité de la ripisylve	-	347 km	750 km
Bonne qualité des berges	-	272 km	560 km
Bonne qualité	-	223 km	440 km

morphologique			
---------------	--	--	--

6. COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne définit sept objectifs vitaux pour le bassin. Le S.A.G.E. de l'Oudon se doit d'être conforme avec ces objectifs :

Gagner la bataille de l'alimentation en eau potable

Pour l'Oudon, comme pour une partie du bassin Loire-Bretagne, des difficultés d'alimentation en eau potable existent du fait d'un déficit en eau ou/et d'une qualité d'eau insuffisante. Pour améliorer la situation actuelle, de nombreuses actions vont être mises en place dans le cadre du S.A.G.E. tant pour améliorer la qualité de l'eau que pour mieux utiliser la ressource mobilisable. Ces actions sont regroupées au sein des objectifs du S.A.G.E. suivants : respect des normes de qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, renforcement de la sécurité d'alimentation en eau potable, respecter un débit d'étiage minimum.

Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux de surface

Le diagnostic du bassin de l'Oudon a mis en évidence une mauvaise qualité de l'eau de la plupart des cours d'eau du bassin. Ceci constitue une gêne importante pour la majorité des usages liés à l'eau. Aussi, un enjeu complet (qualité de l'eau) est-il consacré à l'amélioration des eaux et notamment des eaux de surface du bassin de l'Oudon.

Retrouver des rivières vivantes et mieux les gérer

Quatre objectifs du S.A.G.E. de l'Oudon sont consacrés directement ou indirectement à l'amélioration du fonctionnement biologique et physique des cours d'eau :

- respecter les objectifs de qualité physico-chimique pour assurer la fonction biologique. L'amélioration de la qualité de l'eau permettra d'optimiser le fonctionnement des cours d'eau (auto-épuration, accueil d'une faune et d'une flore moins ubiquiste...)
- respecter un débit d'étiage minimum. En augmentant le débit d'étiage, trop faible actuellement, par une meilleure gestion des ressources, le S.A.G.E. permet de développer la vie animale et végétale et de garantir le maintien des usages prioritaires.
- protéger les populations piscicoles. Cet objectif permet, par différentes actions, de garantir la continuité du cycle biologique des poissons (reproduction, nourrissage, repos...). Le retour des poissons migrateurs constitue une ambition forte du SDAGE Loire-Bretagne, qui rappelle en particulier que l'Oudon est classé cours d'eau à grands migrateurs. Compte tenu des caractéristiques actuelles du bassin, la CLE a considéré qu'il n'était pas techniquement et économiquement réaliste d'intégrer directement cet enjeu au présent S.A.G.E.. Elle a donc choisi dans un premier temps de cibler les

actions sur l'amélioration des habitats piscicoles (notamment pour les peuplements en place) afin de parvenir à une optimisation de la capacité d'accueil des cours d'eau du bassin de l'Oudon. Le retour des poissons migrateurs reste donc un enjeu à long terme pour la CLE qui oriente aujourd'hui le S.A.G.E. pour la mise en œuvre des actions spécifiques de demain.

- préserver et restaurer le milieu naturel.

Sauvegarder et mettre en valeur les zones humides

Les zones humides du bassin de l'Oudon sont peu nombreuses et généralement de petites taille. Les zones humides identifiées dans le cadre du S.A.G.E. proviennent des connaissances patrimoniales (ZNIEFF, Espaces naturels sensibles) et fonctionnelles (hydraulique, reproduction des brochets). Cet inventaire n'est, toutefois, pas exhaustif. Sachant que les principales zones humides du bassin sont connues, la CLE n'a pas souhaité interrompre la mise en place du S.A.G.E. en attendant la liste exhaustive des zones humides. Les quelques zones humides supplémentaires qui seront identifiées (inventaire en cours sur le département du Maine-et-Loire) pourront être intégrées au sein des actions du S.A.G.E.. Les actions proposées pour les zones humides dans le cadre du S.A.G.E. de l'Oudon (objectif préserver et restaurer le milieu naturel) concernent l'information, la sensibilisation et la gestion intégrée (plan de gestion et de suivi), conformément aux préconisations du SDAGE.

Préserver et restaurer les écosystèmes littoraux

Aucun écosystème littoral n'est présent sur le bassin de l'Oudon.

Réussir la concertation notamment avec l'agriculture

L'agriculture constitue l'une des activités principales du bassin de l'Oudon. Aussi, la profession agricole a-t-elle été étroitement impliquée dans la constitution du S.A.G.E.. Les actions liées à l'agriculture sont assez nombreuses, elles ont été proposées et discutées systématiquement avec la profession agricole. La volonté locale d'améliorer la situation actuelle a débouché sur la mise en place, avant l'approbation du S.A.G.E., d'un certain nombre d'actions que l'on retrouve dans la programmation. A noter également, la création d'un comité de pilotage professionnel agricole à l'échelle du bassin versant.

Savoir mieux vivre avec les crues

Les crues de l'Oudon peuvent être violentes et dommageables (notamment 1996 et 1999). Aussi, un objectif (diminuer le risque inondation) est-il entièrement consacré à la gestion des crues. Les actions définies dans le S.A.G.E. doivent permettre de ne pas aggraver le risque inondation, de mieux réagir en situation de crue et de protéger les zones où le risque pour les biens et les personnes est important. Etant donné l'urgence de cet objectif, quelques actions ont débuté dès le choix d'un scénario par la CLE.

Ainsi, les enjeux du S.A.G.E. de l'Oudon sont cohérents avec les objectifs vitaux du bassin Loire-Bretagne définis par le SDAGE.

De plus, le SDAGE définit des objectifs quantitatifs et qualitatifs au point nodal du bassin de l'Oudon (à l'amont immédiat de la confluence Oudon-Mayenne) : nitrates (40 mg/l),

phosphore total (0,5 mg/l), chlorophylle a (120 µg/l), pesticides totaux (1µg/l), DOE (0,1 m³/s), DSA (0,02 m³/s). Les objectifs quantitatifs et qualitatifs du S.A.G.E. de l'Oudon sont compatibles avec ceux présentés ci-avant.

Le S.A.G.E. de l'Oudon fait partie des 36 S.A.G.E. considérés comme prioritaires par le SDAGE Loire-Bretagne. Dans ce cadre, le SDAGE identifie des priorités spécifiques à ce bassin : amélioration des ressources potabilisables, gestion quantitative de la ressource, protection des populations piscicoles et lutte contre l'eutrophisation. Ces 4 priorités sont prises en compte dans les objectifs du S.A.G.E..